Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)
Heft: 6

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

L'idyllique lac Champex.

Fête des 3 et 4 juillet 1965 de la Société romande d'apiculture

PROGRAMME

Samedi 3 juillet

15 h. 43 Départ de Martigny-Gare par le train du Martigny-Orsières pour Orsières
17 h. 00 Arrivée des apiculteurs à Champex.
17 h. 15 Reconnaissance des logements.
19 h. 00 Repas dans les hôtels assignés.
20 h. 30 Réception officielle des invités et des apiculteurs au Grand Hôtel des Alpes et soirée familière.

Dimanche 4 juillet

7 h. 29 Départ de Martigny-Gare par le train du Martigny-Orsières pour Orsières.
8 h. 00 Réunion des participants du samedi sur la place de l'Office du tourisme à Champex et départ pour Orsières.
8 h. 30 Rassemblement sur le quai de la gare à Orsières.
8 h. 45 Départ de la colonne pour le col du Grand-Saint-Bernard.

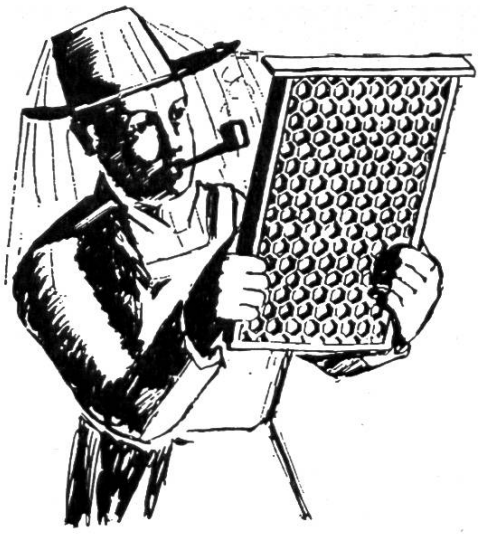

Nouveaux rayons - Nouvelle vie

LE SUCCÈS EN APICULTURE

dépend des trois conditions suivantes :
De jeunes reines prolifiques,
des constructions neuves,
des colonies fortes au bon moment.

Pour doter vos colonies de jeunes reines de qualité, vous devez suivre les conseils donnés lors des cours ou en consultant votre journal apicole.

Pour le renouvellement des rayons, les cires **BELLA** sont tout particulièrement indiquées.

Pour le développement des colonies, **NUTROFORS** est recommandé. C'est un aliment albuminé complet. Au printemps, **NUTROFORS** stimule la ponte et donne des abeilles saines et vigoureuses.

Donnez une tablette de **NUTROFORS** dès mars à chaque colonie, en la maintenant bien au chaud. L'emballage de Nutrofors sert de nourrisseur pratique, son emploi n'offre aucune difficulté.

Nutrofors

Prix : par tablette de	1 kg.,	Fr. 3.20
à partir de	20 kg.,	Fr. 3.10
à partir de	50 kg.,	Fr. 3.—

Feuilles gaufrées BELLA

Feuilles gaufrées épaisses pour couvain	11.— par kg.
à partir de 4 kg.	10.50 par kg.
à partir de 10 kg.	10.30 par kg.
à partir de 20 kg.	10.10 par kg.

Nous acceptons, pour le gaufrage à façon, la cire épurée, les vieux rayons et les opercules aux prix suivants :

	Prix par kg. de feuilles gaufrées	
	Cire épurée	Vieux rayons
à partir de 1 kg. .	3.40	5.40
à partir de 4 kg. .	3.30	5.20
à partir de 10 kg. .	3.20	5.—
à partir de 20 kg. .	3.10	4.80

Supplément pour feuilles gaufrées avec fil de fer . . . . . le kg., Fr. 1.—

Supplément pour des mesures spéciales et des feuilles pour hausse le kg., Fr. 0.50

Les mesures normales sont : Dadant-Blatt & Typ, ruche Suisse, Helvetia et Spuhler.

Prenez pour chaque nouvelle feuille **un cadre neuf :**

Cadres pour :	Fr.
corps de ruche Suisse 28 mm. .	—.75
hausse de ruche Suisse	—.63
hausse de ruche Suisse 35 mm.	—.73
DB	—.90
DT	—.90

* A partir de 50 pièces, 2 ct. de rabais
A partir de 100 pièces, 3 ct. de rabais

Fil de fer :	
bobine de 100 grammes	1.90
bobine de 200 grammes	3.10
Tendeur « Eiffel »	1.60
Appareil électrique « Piccolo » pour la pose des feuilles	27.50

Hermann Brogle S.A. - 4334 Sisseln (AG)

Fabrication de feuilles gaufrées BELLA et de l'aliment fortifiant NUTROFORS
Tél. (064) 63 12 57

10 h. 00 Arrivée au col.
10 h. 00 Culte catholique à la chapelle de l'Hospice ; officiant : M. le Prieur.
10 h. 00 Culte protestant au grand salon de l'Hospice ; officiant : M. le pasteur M. Buscarlet.
11 h. 00 Départ pour Aoste, arrivée à 12 h. environ.
12 h. 00 Banquet à l'Hôtel Villa des Fleurs.
14 h. 00 Visite de la ville ou d'un rucher.
16 h. 00 Départ d'Aoste.

Prix de la carte du samedi et du dimanche : 72 fr. service compris.
Prix de la carte pour le dimanche seulement : 36 fr. service compris.

Le règlement des cartes est à effectuer pour *le 20 juin au plus tard* au compte de chèques 19-321, Fédération valaisanne d'apiculture, André Jacquier, caissier, *Les Marécottes.*

La carte de fête sera expédiée à réception du montant y relatif.

Les apiculteurs qui arriveront en autos à Martigny trouveront, à Martigny-Gare, un parc spécial pour leurs véhicules ; se renseigner directement à la gare.

Etant donné les opérations douanières qui se dérouleront soit au col, soit dans le tunnel, cet horaire sera rigoureusement respecté afin de permettre à tous les participants d'arriver à Martigny-Gare pour les trains directions Lausanne 19 h. 08 ou 19 h. 23 et Brigue 19 h. 35 ou 19 h. 45.

P.S. — *A l'aller :* chaque personne peut emporter, sans droit de douane, 3 paquets de cigarettes. Toutes autres marchandises doivent payer les droits.

Au retour : il peut être emporté 2 fiasques ou 2 bouteilles d'un litre de vin par personne, également sans droit de douane. Pour toutes autres marchandises, il est évident que les droits d'entrées seront appliqués.

Bulletin d'inscription pour l'établissement des listes des participants pour les formalités douanières.

IMPORTANT :

Tous les participants doivent être en possession de la carte d'identité bleue ou du passeport. (Vérifier la validité de ces pièces).

L'une ou l'autre est **indispensable** pour le passage de la frontière Suisse-Italie et retour.

Bulletin d'inscription à détacher et à adresser *pour le 15 juin au plus tard* à M. DELASOIE ULYSSE, employé M.O., 1937 Orsières.

Le soussigné s'inscrit pour la fête de la Romande les 3 et 4 juillet 1965 :

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Domicile : ..... Canton : .....

La soussignée s'inscrit pour la fête de la Romande les 3 et 4 juillet 1965:

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Domicile : ..... Canton : .....

Date et signature : .....

HOMMAGE A LOUIS ROUSSY

Pour tout apiculteur, ce nom à résonance latine, évoque un ami des abeilles, mieux, un grand connaisseur de la nature ou encore un fervent des sciences naturelles. Et sans jeux de mots, reconnaissons qu'il embrasse ces trois choses avec la même ferveur et le même amour.

Par ces quelques lignes, nous voudrions rendre hommage à Louis Roussy, à l'occasion de son anniversaire et surtout pour ses soixante ans au service de l'apiculture.

Louis Roussy, ce vaudois, naquit à Aigle en 1894. Tout enfant, il s'intéressa aux abeilles et à l'âge de 10 ans, ayant découvert un essaim sous une souche de vigne, se voyait déjà propriétaire, lorsqu'un apiculteur très bien « intentionné » lui fit remarquer le contraire ! Mais dans la tête de ce gosse, l'amour des abeilles était né et, en 1910, Louis Roussy faisait ses premiers pas avec deux belles ruches. D'emblée, ses amis apiculteurs reconnurent des dons exceptionnels à notre jeune adepte. Il suivit avec volonté et persévérance les cours tant pratiques que théoriques de M. Perret Maisonneuve, avocat du barreau de Paris, dont les connaissances en sciences apicoles faisaient autorité. Tout ce qui touchait au monde des abeilles était sujet à méditer, à observer et surtout à expérimenter.

Aucun endroit du grand district d'Aigle ou du Bas-Valais, du col des Mosses et des Diablerets, n'a de secret pour Roussy. Il connaît chaque fleur mellifère ou néfaste aux abeilles. Combien de fois a-t-il jeté un cri d'alarme lors de l'abattement d'un magnifique tilleul ou d'un acacia. Rien de la nature ne le laisse indifférent. Pendant des dizaines d'années, il a sacrifié une partie de son temps à parcourir la campagne pour récolter des graines de sauges, d'esparcettes, d'astrances et d'autres encore, afin de les semer dans d'autres endroits propices.

Ses vastes connaissances apicoles, ses publications devaient faire connaître Louis Roussy, bien au-delà des frontières de son pays. En 1926, lors du concours des ruchers, la médaille de la Fédération romande lui fut décernée. En 1927, le ministre français de l'agriculture lui attribuait le diplôme de « Science et Labeur » et le « Mérite agricole français » pour l'ensemble de ses recherches. En 1948, (une grande année pour le savant vaudois... qui était facteur à l'époque), il obtint la médaille d'or de l'Académie d'agriculture de France. Relevons, pour apprécier la valeur de cette distinction, que cette récompense suprême n'a été attribuée que deux fois à des citoyens suisses depuis... 1712, date de sa création. Enfin, en 1955, Louis Roussy fut nommé officier de l'Académie française et reçut les palmes en cette circonstance.

Il serait fastidieux de relever les noms des personnalités du monde apicole avec qui Louis Roussy est en contact étroit. Sa correspondance a toujours été pour lui un encouragement, une source de réconfort, car ne l'ignorons pas, cet autodidacte, cet acharné à la belle cause des abeilles, avait aussi ses détracteurs.

S'il est agréable de relever les connaissances de cet apiculteur éminent, ses contacts ou les récompenses reçues, c'est avec un plaisir extrême que l'on découvre l'homme. Charmant, affable, modeste, toujours prêt à aider son prochain et qui, malgré ses titres ou décorations, va volontiers soigner les abeilles d'un collègue malade ou inexpérimenté.

Avec beaucoup de gratitude, nous exprimons à Louis Roussy notre admiration et formons à son égard nos vœux de santé, et souhaitons que longtemps encore nous ayons le plaisir de le compter parmi nous.

Section des Alpes :
Adrien Paroz, président.

N.B.

C'est avec un réel plaisir que la Société Romande d'Apiculture s'associe à l'hommage rendu par la section des « Alpes », à Monsieur Louis Roussy, pour son inlassable travail, pour ses nombreuses et persévérantes recherches, pour ses vastes connaissances apicoles, en un mot pour son érudition.

Les apiculteurs suisses qui ont le privilège de suivre les éminents travaux de M. Roussy, espèrent bénéficier longtemps encore de ses remarquables écrits et lui présentent, avec leurs meilleurs vœux de santé, leurs sincères félicitations.

La rédaction.

Maladies des abeilles au mois d'avril 1965

Acariose

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Argovie		
Baden	Neuenhof	1
Berne		
Burgdorf	Heimiswil	1
Grisons		
Glenner	Surcasti	1

Loque américaine

Argovie		
Muri	Dietwil	1
Berne		
Delémont	Courfaivre	1
Trachselwald	Weier i.E.	1
Wangen a.A.	Wangen a.A.	1
Lucerne		
Hochdorf	Emmen	1
Zurich		
Bulach	Kloten	1
Winterthour	Ausser Dinhard	1

Canton/district	*Localité*	*Cas*
Fribourg		
Broye	Chandon	1
See	Cormérod	1
Vaud		
Lausanne	Lausanne	1
	Loque européenne	
Soleure		
Bucheggberg	Biezwil	1
Uri		
	Ersfeld	1

Section apicole du Liebefeld.

Empoisonnements d'abeilles en 1963 et 1964

Dr A. Maurizio et M. Badertscher-Schmitz, Liebefeld
traduit par Mme O. Rochat-Péclard, Bex.

Le nombre des échantillons d'abeilles envoyés à la Section apicole du Liebefeld, suspects d'empoisonnement par des traitements phytosanitaires, a régressé en 1963 et 1964. Les cas d'empoisonnement des deux années seront, de ce fait, traités ensemble par la suite. Ils sont cités dans le tableau 1, classés d'après les causes présumées de l'empoisonnement.

Tableau 1. - Nombre total des échantillons examinés pour empoisonnement à la Section apicole en 1963 et 1964 (représenté en nombre et en pourcentage).

Cause présumée de l'empoisonnement	1963				1964			
	Echantillons		Résult. pos.		Echantillons		Résult. pos.	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Campagnes de lutte contre les hannetons	0				0			
Traitement du colza	7	11,3	4	57,1	8	14,0	3	37,5
Traitement des arbres fruitiers	19	30,6	10	52,6	21	36,9	10	47,6
Destruction des mauvaises herbes	2	3,2	1	50,0	1	1,7	1	100
Abus d'insecticides	4	6,5	2	50,0	6	10,5	5	83,3
Divers	6	9,7	3	50,0	5	8,8	0	0
Sans indications de cause	24	38,7	5	20,8	16	28,1	3	18,8
TOTAL	62		25	40,3	57		22	38,6

La répartition des cas d'empoisonnement d'après leurs causes présumées correspond à peu près à celle des années précédentes.*

Aucun dégât aux abeilles dû à la *lutte contre les hannetons,* vu l'absence de campagne de grande envergure pendant ces deux ans.

Le nombre des empoisonnements provoqués par les *traitements du colza* a un peu augmenté pendant ces deux ans. Il n'atteint toutefois pas, et de loin (avec 11 et 14 % de tous les envois), celui enregistré chaque année de 1957-1960 (21-48 % des envois). Le déplacement du centre de gravité des empoisonnements de la culture du colza sur celle des arbres fruitiers, observé depuis 1961, se maintient en 1963 et 1964. Le fait que, malgré l'extension considérable prise par la culture du colza en Suisse, les empoisonnements dus à la lutte contre les parasites du colza ont notablement diminué, prouve que la propagation des produits à base de toxaphène par les Stations fédérales et les maisons intéressées a réussi à endiguer les dégâts aux abeilles. Les empoisonnements signalés auraient pu être évités aussi, si les propriétaires et les praticiens n'avaient pas traité les champs de colza en fleurs avec des produits hautement toxiques pour les abeilles (produits à base de parathion et de dieldrine).

La lutte contre les mauvaises herbes ne cause pour le moment pas de dégâts notables aux abeilles. Pendant la période en question, il n'y eut que 2 cas signalés, dus à l'emploi de produits à base de dinitrocrésol. L'empoisonnement a pu être démontré à l'aide de tests biologiques dans deux de ces cas (tabl. 1).

Les empoisonnements dus à l'*arboriculture* étaient en nombre dominant avec à peu près un tiers de tous les envois (tabl. 1).

Les dégâts ont débuté en avril, après les traitements aux oléoparathions des arbres fruitiers (tabl. 2). Ces empoisonnements ont été provoqués, d'après l'analyse microscopique des pelotes de pollen recueillies sur les cadavres, par un traitement qui a touché des saules et des peupliers en fleurs, où les abeilles butinaient ; en Valais, par un traitement tardif sur des abricotiers déjà en fleurs. Les empoisonnements sont plus rares pendant la floraison (mai), ce qui prouve que les arboriculteurs suivent en général les directives selon lesquelles on ne peut traiter pendant la floraison qu'avec des produits inoffensifs pour les abeilles, sans adjonction d'insecticides. Pendant ces deux ans, on ne nous signala que 2 cas où la bouillie du traitement contenait du parathion et du diazinone. Dans les deux cas, l'empoisonnement fut démontré d'une manière

---

* Voir *Maurizio,* J. S. d'Apic. 1960, p. 171 ; 1961, p. 145.
Maurizio et Pintér, J. S. d'Apic., 1959, p. 113.
Maurizio et Schmitz, J. S. d'Apic., 1963, p. 187.

irréfutable à l'aide du test des grillons sur des pelotes de pollen provenant des arbres fruitiers.

On doit compter sur une seconde vague d'empoisonnements pendant les mois d'été, depuis l'introduction de produits très toxiques pour les abeilles dans la lutte contre le carpocapse, les pucerons et les mineuses. Il s'agit surtout des effets de produits à base de sevin, un agent qui, d'après de nouvelles recherches, reste toxique pour les abeilles pendant plusieurs semaines. Malgré les avertissements des Stations d'essais, plusieurs cas d'empoisonnement dus au sevin furent signalés en 1963 et 1964, causant de graves dégâts aux abeilles (tabl. 2).

Tableau 2. - Répartition des produits phytosanitaires dans les cas d'empoisonnement consécutifs à des traitements aux arbres fruitiers (suivant les indications fournies par les apiculteurs et les arboriculteurs).

Produits phytosanitaires	1963		1964	
	Nombre d'échantillons	Résultats positifs	Nombre d'échantillons	Résultats positifs
Soufre	2	0	1	0
Parathion	3	3	3	3
Sevin	7	5	2*	2
Dinitrocrésol	1	0	—	—
Diazinon	—	—	1	0
Phosphamidon	—	—	1	0
Diméthoate	—	—	3	0
Inconnus	6	2	10	5
TOTAL	19	10	21	10

Les plus grands ravages dans les colonies se produisirent en 1963, simultanément dans 7 ruchers de 2 localités thurgoviennes, après un traitement au sevin. L'analyse microscopique des pelotes de pollen démontra que, comme dans les années précédentes, le trèfle blanc et la berce représentaient les principaux supports du poison. Les mêmes cas se reproduisirent à deux reprises en été 1964 après un traitement au sevin sur les arbres fruitiers (dans les cantons d'Argovie et de Soleure). L'empoisonnement était dû ici aussi à la négligence, l'herbe des vergers, parsemée de trèfle blanc et de berce, n'ayant pas été fauchée avant le traitement. Les circonstances furent un peu différentes dans le troisième cas d'empoisonnement au sevin de l'été passé (canton de Vaud). D'après

* Un troisième cas fut diagnostiqué par le Laboratoire de la Ville de Zurich.

les indications fournies par l'inspecteur des ruchers compétent (M. Ed. Bassin, à Marchissy), l'arboriculteur avait fauché l'herbe le soir avant le traitement. Mais comme il faisait depuis longtemps chaud et sec, une partie seulement des fleurs de trèfle blanc, affaissées par la chaleur, furent atteintes par la faucheuse. Une pluie orageuse pendant la nuit redressa les tiges des fleurs restantes, la sécrétion du nectar s'amorça et les abeilles butinèrent sur ces fleurs dès le grand matin, avant le traitement déjà. Elles continuèrent après, et le fauchage, dans ce cas, ne put empêcher le trèfle blanc de devenir un porteur de poison.

De nouvelles restrictions pour l'emploi du sevin en arboriculture furent proposées à la Conférence d'automne des Stations d'essais (Zurich 18.11.1964), basées sur les expériences des 2 dernières années. Ce produit devra être à l'avenir réservé au traitement de cultures fruitières sans sous-cultures (terre ouverte). Les années à venir montreront si cette restriction est possible en pratique et si elle permettra d'éviter les empoisonnements d'abeilles pendant la lutte contre le carpocapse.

Un autre problème concernant l'arboriculture et qui est la libération des fongicides organiques pour le traitement des arbres fruitiers pendant la floraison, a aussi été en discussion aux Conférences d'automne des Stations d'essais en 1963 et 1964 (à Lausanne et Zurich). Comme d'après les expériences des arboriculteurs, les préparations soufrées ne suffisent pas à empêcher le développement des maladies cryptogamiques, que, par contre, d'après des recherches à l'étranger, les fongicides organiques sont inoffensifs pour les abeilles et généralement employés pendant la floraison, la libération de ces produits a été aussi demandée en Suisse. Il a été décidé à la Conférence d'automne en 1963 de retarder encore d'une année la libération de ces produits, et d'entreprendre pendant ce temps des essais pratiques dans les conditions suisses. Les résultats de ces essais furent exposés par H. Schaefer à la Conférence d'automne en 1964. Ils confirmaient les expériences précédentes selon lesquelles les fongicides organiques sont inoffensifs pour les abeilles, pour autant que celles-ci ne sont pas touchées par le jet. C'est pourquoi la Conférence des Stations d'essais propose pour le printemps 1965 la libération des fongicides organiques pour les traitements pendant la floraison des arbres fruitiers, avec recommandation de traiter en dehors des heures de vol des abeilles (matin et soir) et de ne pas mélanger à la bouillie des insecticides toxiques pour les abeilles.

Quelques cas, dans lesquels la pollution de l'eau semblait être la cause de dégâts aux abeilles, sont signalés dans la rubrique

« *divers* ». Les insecticides n'étant généralement pas en cause comme source de poison dans ces cas-là, les laboratoires cantonaux compétents pour les analyses de l'eau ont été chargés d'éclaircir la chose.

Les empoisonnements provoqués dans le Haut-Valais en 1963 par la grande action contre la tordeuse du mélèze sont aussi classés dans cette rubrique. La lutte a été menée avec un produit au phosphamidon, qui est, d'après de précédentes recherches du Liebefeld* très toxique pour les abeilles. Le traitement des forêts déclencha aussitôt une hécatombe d'abeilles dans les ruchers avoisinants, que les responsables ont dû indemniser.

Comme les années précédentes, beaucoup d'envois d'abeilles mortes ont été faits en 1963 et 1964, *sans indications*. Le nombre des tests positifs d'empoisonnement est, avec 20 %, plus bas dans ces échantillons que dans les autres, qui varient entre 40 et 50 %, même plus (tabl. 1). Le petit nombre de tests positifs est sûrement en relation avec la maladie des forêts qui régnait dans les ruchers en 1964 ; les apiculteurs pensaient à un empoisonnement en voyant une telle mortalité.

Les empoisonnements provoqués par un *emploi erroné d'insecticides toxiques pour les abeilles* forment la dernière catégorie. Dans la plupart des cas (6 sur 10, v. tabl. 1), il s'agissait des suites de l'emploi d'insecticides fumigènes pour la conservation des cadres. Un des cas est particulièrement intéressant, parce qu'il s'agit d'un essai entrepris pour vérifier la toxicité pour les abeilles de cadres traités il y a trois ans contre la teigne, avec un produit fumigène à base de gammahexa. Les cadres se révèlent encore toujours très toxiques. Un autre cas fut provoqué par la lutte contre les fourmis devant le rucher, à l'aide d'un produit toxique pour les abeilles, et au demeurant désigné comme tel sur l'emballage.

De tels dégâts, causés par l'apiculteur lui-même, se produisent encore toujours, malgré l'indication claire de danger pour les abeilles sur les emballages. Le dommage est d'autant plus grand que, non seulement les abeilles meurent d'empoisonnement, mais les cadres eux-mêmes, toxiques pendant des années, doivent être détruits.

Un cas de dommages aux abeilles par les insecticides dû à la malveillance fut signalé pendant ces deux ans. Un rucher fut détruit par injection d'insecticide dans les trous de vol. La cause de la mort fut décelée à l'aide du test biologique, et l'affaire trouva son épilogue devant le juge.

---

* *Maurizio et Schenker,* Mitt. Schweiz. Entomol. Ges. 30 : 140, 1957.

Communications de l'Inspectorat cantonal des ruchers vaudois

Nouvel inspecteur

Pour remplacer M. Jules Delafontaine, inspecteur des ruchers pour les cercles de Vevey, Corsier, La Tour de Peilz et St-Saphorin, moins la commune de Puidoux, qui, atteint par la limite d'âge, a donné sa démission après 27 ans d'activité, le Conseil d'Etat a nommé M. Adrien Desponds, à Vevey.

Nous exprimons à M. Jules Delafontaine notre vive gratitude pour tout le travail qu'il a accompli avec beaucoup de dévouement et souhaitons à son successeur plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nouvelles circonscriptions pour l'inspection des ruchers des districts de Vevey et de Lavaux

Le Conseil d'Etat a établi les nouvelles circonscriptions comme suit :

M. René Comte : Cercles de Montreux et de La Tour de Peilz moins la commune de St-Légier.

M. Adrien Desponds : Cercles de Vevey, de Corsier et commune de St-Légier ; cercle de St-Saphorin moins la commune de Puidoux.

Mise sous séquestre

La loque américaine ayant été constatée, les communes suivantes sont mises sous séquestre :

1. Commune de Lausanne, arrondissements I et II.
2. Commune d'Echichens et de St-Saphorin/Morges.
3. Commune de Lovatens.

G. Golay,
insp. cantonal

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour juin 1965

La deuxième quinzaine d'avril n'a fait que prolonger une série de mauvais temps déjà longue, et nous ne nous rappelons pas avoir vu durant plus d'un mois les abeilles claustrées par la pluie, la